



Communiqué de presse

Paris, le 30 avril 2026

PROJET DE LOI D'URGENCE AGRICOLE :

LA COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ASSEMBLEE TORPILLE LE TEXTE !

Les associations spécialisées des filières grandes cultures de la FNSEA (AGPB, AGPM, CGB, FOP, UNPT) ainsi qu'Irrigants de France, tiennent à exprimer leur indignation et leur exaspération à l'issue des discussions menées en Commission Développement durable et Aménagement du territoire (DDAT) de l'Assemblée nationale sur les articles 5, 6, 7 et 8 relatifs à l'eau du projet de loi d'urgence agricole pour la protection et la souveraineté agricoles (PJLUPSA). Elles dénoncent un dangereux détricotage du texte, totalement opposé aux intérêts de l'agriculture qu'il prétendait défendre.

Une approche idéologique déconnectée des réalités agricoles

Les débats au sein de la Commission DDAT témoignent d'une volonté persistante de considérer l'eau en agriculture comme un problème plutôt qu'une ressource à organiser, partager et sécuriser. En affaiblissant ou en complexifiant les cadres permettant la création et la pérennisation des ouvrages de stockage et les prélèvements, ces articles envoient un signal profondément négatif, voire hostile, aux agriculteurs engagés dans la transition et l'adaptation au changement climatique, dont ils sont les premières victimes ! Il en est de même pour l'article 8 relatif aux captages d'eau : les positions adoptées en Commission DDAT ouvrent la voie à une réduction massive des surfaces de production pouvant dépasser 1 millions. Cette orientation est en contradiction totale avec l'objectif de souveraineté agricole et alimentaire.

Pour les six syndicats cosignataires de ce communiqué, opposer l'usage de l'eau par l'agriculture à la préservation de l'environnement est une erreur fondamentale : il est essentiel de permettre l'adaptation et l'anticipation pour assurer la pérennité de la production agricole tout en garantissant une gestion de l'eau collective, territorialisée et responsable.

Le stockage : un outil d'adaptation nécessaire, pas un tabou

Dans un contexte de dérèglement climatique marqué par une alternance de pluies intenses et de sécheresses sévères (comme au cours des derniers mois), refuser ou fragiliser le stockage de l'eau revient à organiser minutieusement la fin de l'agriculture française.

Les producteurs de grandes cultures, comme l'ensemble des agriculteurs irrigants, investissent depuis des années dans des projets encadrés et concertés, intégrant des exigences environnementales élevées. Les remettre en cause aujourd'hui par des dispositions mal calibrées serait contre-productif, incohérent et irresponsable.

Un projet de loi d'urgence qui accentue l'insécurité juridique

Les six syndicats alertent également sur le risque accru d'insécurité juridique auquel conduit cette version du texte, pour les porteurs de projets hydrauliques en matière d'accès à l'eau. Loin de simplifier, certaines propositions discutées en Commission pourraient rallonger les

procédures, fragiliser les autorisations existantes et décourager l'investissement agricole, pourtant indispensable à la résilience des exploitations.

Aussi, Eric Thirouin, Franck Laborde, Franck Sander, Benjamin Lammert, Geoffroy d'Evry et Eric Frétilière, respectivement présidents de l'AGPB, l'AGPM, la CGB, la FOP, l'UNPT et d'Irrigants de France appellent à un sursaut de responsabilité :

« Ensemble, nous demandons au Gouvernement et aux parlementaires de corriger, en séance plénière, les conclusions de la Commission Développement durable et Aménagement du territoire. Il est urgent de sécuriser une gestion de l'eau cohérente — stockage, irrigation et qualité — au service de la production, et d'éviter des restrictions déconnectées des réalités de terrain et de sortir d'une approche dogmatique de la production pour adopter une vision pragmatique, territoriale et équilibrée de la ressource en eau. Une loi d'urgence agricole ne peut pas fragiliser les capacités d'adaptation des exploitations et compromettre l'avenir de nos filières. »

CONTACTS PRESSE :

AGPB : Helene MILESI - helene.milesi@comfluence.fr - 06 71 73 92 06

AGPM / Irrigants de France : Guillaume LE HOAN - guillaume.le-hoan@agpm.com - 06 16 04 42 30

CGB : Carine MEIER - cmeier@cgb-france.fr - 06 27 05 23 80

FOP : Thibaut LEDERMANN - t.ledermann@fopoleopro.com - 06 50 69 20 08

UNPT : Guillaume LIDON - g.lidon@unpt.fr - 01 44 69 42 45

À PROPOS DE :



L'AGPB (Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales) est une association spécialisée adhérente à la FNSEA qui agit pour défendre les valeurs et les intérêts des producteurs français de céréales à paille (blé, orge, avoine, seigle, sorgho...) Mobilisée au quotidien pour construire des solutions favorables à la compétitivité des exploitations céréalières, l'AGPB rassemble les céréaliers de France qui ont à cœur de relever les défis des transitions agricoles successives pour produire plus et produire mieux. www.agpb.fr



L'AGPM (Association Générale des Producteurs de Maïs) est une association spécialisée de la FNSEA représentant les intérêts de la filière maïsicole française. Sa principale mission est la défense des producteurs et la valorisation du maïs dans toutes ses composantes (grain, fourrage, semences, doux et pop-corn) et de l'ensemble de ses débouchés auprès des instances françaises et européennes. Par son action, l'AGPM œuvre au quotidien pour que les maïsiculteurs, sur tous les territoires, puissent vivre le plus justement de leur métier. www.maizeurop.com/structure/agpm



La CGB (Confédération générale des planteurs de Betteraves) est une association spécialisée de la FNSEA. Fondée en 1921, elle regroupe 11 délégations départementales. La CGB est une institution représentative qui a pour rôle de défendre les betteraviers et promouvoir la betterave sucrière française. www.cgb-france.fr/



La FOP (Fédération française des producteurs d'oléagineux et de protéagineux) est une association spécialisée de la FNSEA. Elle représente les producteurs d'oléagineux (colza, tournesol, soja, lin oléagineux, olive...) et de protéagineux (pois, féveroles, lupins...). Sa mission est de représenter et défendre les intérêts de près de 120 000 producteurs répartis sur tout le territoire ainsi que la valorisation de leur production. www.fopoleopro.com

Irrigants de France est une organisation nationale représentant l'ensemble des agriculteurs irrigants sur le territoire français, toutes filières confondues et dont les principales missions sont de valoriser et défendre l'irrigation auprès des décideurs nationaux et européens, d'informer les irrigants de l'actualité et des évolutions réglementaires et législatives et de promouvoir la réalité de l'irrigation française auprès de l'ensemble des parties prenantes.



L'UNPT (Union nationale des producteurs de pommes de terre) est une association spécialisée de la FNSEA qui représente et fédère les 17 000 producteurs de pommes de terre présents en France, sur l'ensemble des débouchés de la filière (frais, industrie, féculé). Elle est affiliée au Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne (COPA). www.unpt.fr
